

Ecole Publique Mixte - Le Bourg - 33350 SAINTE-TERRE

 05.57.47.10.08

PROCEDURE D'ADMISSION D'UN ELEVE

Pour toute nouvelle inscription d'un enfant, le tuteur légal doit se rendre au secrétariat de la Mairie de Sainte-Terre, muni :

- du **livret de famille** ;
- du **carnet de santé de l'enfant** (pages des vaccinations) ;
- d'un **certificat de radiation** établi par le directeur de l'école précédemment fréquentée, si l'enfant change d'école ;
- le cas échéant, de la photocopie de **l'extrait de la minute de jugement de divorce ou de séparation** concernant les droits de chacun des parents auprès de l'enfant (à réclamer auprès du juge aux affaires Matrimoniales).

Un dossier d'inscription sera constitué par les services municipaux, comprenant :

- le certificat d'inscription délivré par le Maire ;
- la photocopie du livret de famille (parents + l'enfant) et la minute du jugement de séparation ou de divorce (si besoin est) ;
- les pages de vaccinations du carnet de santé ;
- le certificat de radiation, en cas de changement d'école ;
- la fiche de renseignements pour la directrice qui s'engage à la confidentialité de ceux-ci.

A partir du mois d'avril / mai, je prendrai directement rendez-vous par téléphone avec vous. Ce rendez-vous vous sera proposé un lundi ou un vendredi entre 9h00 et 16h30, qui sont les jours où je suis en direction. Les autres jours je me trouve en classe.

L'admission de votre enfant prendra environ 30 minutes. Nous vérifierons ensemble les informations, discuterons de votre enfant. Je vous présenterai l'école, son fonctionnement et règlement intérieur et vous ferai visiter les locaux.

Si vous enfant entre en première année de maternelle, un temps de visite en classe au mois de juin vous sera proposé.

La Directrice.

Mme Anna LHOMOND

Important : La directrice de l'école ne procédera à aucune admission sur présentation d'un dossier incomplet.